



N° BLE/44 – 20 janvier 1966

## LE CONCILE ET L'ISLAM

**R. Caspar**

*Les textes du concile concernant l'Islam n'ont guère suscité d'échos dans le grand public. Cependant ces textes, celui de la "Déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non-chrétiennes" et le bref passage parallèle dans la constitution sur l'Église, sont remarquables à plus d'un titre. Non seulement c'est la première prise de position officielle de l'Église à l'égard de l'Islam après treize siècles de coexistence plus ou moins difficile mais des perspectives doctrinales et pratiques sont ainsi ouvertes qu'il importe de souligner à l'attention de tous ceux qui se sentent concernés par le dialogue islamo-chrétien. On voudrait ici servir ce nécessaire dialogue en exposant brièvement la genèse de ces textes et leurs implications doctrinales et pratiques.*

### 1 - GENESE DES TEXTES

Il ne semble pas que le concile, dans sa phase préparatoire, ait envisagé de parler de l'Islam. Constatons simplement qu'il ne fut pas question de l'Islam ni des autres religions non-chrétiennes pendant la première session (octobre-décembre 1962). C'est au cours de la deuxième (septembre-décembre 1963) que le problème fut envisagé sous un angle assez particulier.

Mais durant l'intersession de 1963, un événement important s'était passé : l'élection du cardinal Montini au souverain pontificat le 20 juin 1963. En effet, déjà Mgr Montini, sous-secrétaire d'État, s'était signalé parmi les membres de la Curie pour son intérêt à l'égard de l'Islam. Il avait notamment encouragé des réunions de prières tendant à accomplir, dans la supplication chrétienne, les valeurs religieuses de l'Islam. Depuis son élection, Paul VI a donné de multiples témoignages de son souci envers l'Islam. Son influence se fera sentir aussi, de façon discrète et souvent indirecte, dans l'élaboration des textes conciliaires sur l'Islam. Mais il faudrait surtout évoquer le témoignage de tous ceux qui ont approché le pape Paul VI depuis deux ans et qui sont concernée directement par l'Islam : tous ont été frappés de l'intérêt chaleureux éprouvé par le Pape pour le monde musulman et ses problèmes.

La deuxième session fut dominée par la discussion des schémas sur l'Église et sur l'œcuménisme. Ce dernier schéma comportait un chapitre (le IV<sup>o</sup>) intitulé "De l'attitude des catholiques à l'égard des non-chrétiens et en particulier des juifs". Le texte était dû à l'initiative personnelle de Jean XXIII qui avait confié au cardinal Bèa la mission de l'élaborer. Les trois premiers chapitres furent soumis à la discussion qui fut vive. Le patriarche Maximos IV fit notamment remarquer qu'on ne pouvait parler des juifs sans parler des autres religions et surtout de l'Islam.

C'est donc au cours de l'intersession de 1964 que les premières initiatives furent prises. Deux commissions reçurent parallèlement la consigne d'introduire dans leurs textes un paragraphe sur

l'islam. La commission du schéma sur l'Église l'introduisit dans le chapitre II, "Le peuple de Dieu", au paragraphe 16, traitant des relations de "ceux qui n'ont pas encore accepté l'Évangile" avec le peuple de Dieu. Après quatre lignes concernant les juifs, le texte poursuivait : "Ne sont pas non plus étrangers à la Révélation faite aux Pères les fils d'Ismaël qui, reconnaissant Abraham pour père, croient aussi au Dieu d'Abraham". Une note devait préciser que les "fils d'Ismaël" étaient les musulmans. La commission pour le schéma sur l'œcuménisme, de son côté, avait décidé de dissocier du texte même du schéma l'ancien chapitre IV et d'en faire une "Déclaration sur les juifs et non-chrétiens", annexée à ce schéma de concert avec l'autre déclaration sur la liberté religieuse. Une sous-commission, composée de membres d'Instituts spécialisée dans les problèmes du monde musulman, fut chargée de rédiger un paragraphe spécial sur l'islam. On y disait entre autres : "Poussés par cet amour envers nos frères, nous considérons avec un grand respect les opinions et les doctrines qui, tout en différant des nôtres en bien des points, reflètent souvent un rayon de cette Vérité qui illumine tout homme venant en ce monde. Ainsi comprenons-nous aussi, tout d'abord, les musulmans, qui adorent le Dieu unique, personnel et rémunérateur, et qui nous sont plus proches par le sens religieux et les nombreux échanges de la culture humaine".

Durant la même intersession, trois événements extra-conciliaires attiraient l'attention du monde sur le problème des religions non-chrétiennes et de l'islam en particulier. D'abord le pèlerinage de Paul VI en Terre sainte durant lequel le pape ne manqua aucune occasion d'adresser un salut fraternel aux musulmans de ce pays. Ensuite, la création, à la Pentecôte 1964, du Secrétariat pour les non-chrétiens, auquel devait être adjoint plus tard (1<sup>er</sup> mars 1965) un sous-secrétariat pour l'islam. Enfin, la publication, le 6 août 1964, de l'encyclique "Ecclesiam suam, dans laquelle Paul VI appliquait sa charte du dialogue aux religions non-chrétiennes, en particulier "aux adorateurs de Dieu selon la conception de la religion monothéiste, musulmane en particulier, qui mérite admiration pour ce qu'il y a de vrai et de bon dans leur culte de Dieu". Le chemin parcouru depuis le début du concile était grand.

A la troisième session (septembre 1964) furent présentés les deux textes sur l'islam. Nombreuses et insistantes interventions. Il ne restait qu'à voter sur les amendements concernant le schéma sur l'Église. Or le vote sur le chapitre II, contenant le passage sur "les fils d'Ismaël", rencontra une forte opposition 553 "modi", dont 230 environ concordaient le passage sur les musulmans.

Pourquoi donc ? Il faut, pour comprendre cela, se souvenir que la réflexion chrétienne sur l'islam a été fortement influencée, durant cette première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, par l'œuvre de Louis Massignon (1883-1962). Ce penseur eut toute sa vie la hantise de se placer "dans l'axe de la doctrine musulmane", à "ce point vierge de vérité qui se trouve en son centre et qui la fait vivre". Il n'hésitait pas à faire de l'islam l'héritier d'Ismaël, de sa bénédiction et de sa vocation d'exclu. Reprenant ces intuitions de style prophétique et "trans-théologique", divers auteurs ont tenté, ces dernières décennies, de les traduire en langage théologique. Le moins qu'on puisse dire est que ces essais sont loin d'avoir rencontré l'adhésion unanime des spécialistes, orientalistes ou théologiens. Beaucoup pensent que la fidélité à la vision chrétienne de l'histoire du salut exige le respect de l'originalité de la Révélation proprement biblique, tout en reconnaissant à l'islam une place privilégiée parmi les autres religions.

Le texte concernant l'islam suscita donc l'émotion de divers côtés. Les expressions employées n'allaient-elles pas faire préjuger de la solution de questions difficiles et fort débattues, comme la filiation historique des Arabes à partir d'Ismaël et surtout le rattachement de l'islam à la Révélation biblique ? D'où les nombreux "modi" opposés à ce texte et proposant une autre formulation qui fut insérée dans le texte définitif de cette constitution "Lumen Gentium" sur l'Église (votée et promulguée le 21 novembre 1964) :

"Le dessein du salut enveloppe également ceux qui reconnaissent le Créateur, en tout premier lieu les musulmans, qui déclarant avoir la foi d'Abraham, adorent avec nous le Dieu unique, miséricordieux, juge futur des hommes au dernier jour."

Entre temps le nouveau texte de la "Déclaration sur les juifs et les non-chrétiens" était discuté. Interventions multiples et variées. La sous-commission pour l'islam se réunit à nouveau pour examiner ces interventions. Le nouveau texte s'appela "Déclaration sur les relations de l'Église avec les religions non-chrétiennes" et devint un Document indépendant du schéma sur l'œcuménisme, tout en restant de la compétence du Secrétariat pour l'Unité (cardinal Béa). Le passage concernant les musulmans fut considérablement augmenté. En vingt-deux lignes il dégage les traits majeurs de la foi et du culte musulmans et invite à l'oubli des dissensions du passé, au dialogue et à la collaboration entre chrétiens et musulmane pour le bien commun de l'humanité. La "Déclaration" fut votée le 20 novembre 1964. Durant l'intersession qui suivit, la sous-commission se réunit une dernière fois en février 1965 et

examina les "modi" concernant le texte sur l'Islam. En dehors des questions de forme qui ne sont pas négligeables (musulmanus ou muslimus, islamicus ou muslimus... ) et de quelques ajoutés ("miséricordieux" après "vivant et subsistant") on retint surtout les objections très nombreuses faites à la mention de la morale familiale. Il fut convenu de garder la formule plus générale de "l'estime pour la vie morale". L'essentiel du texte ne subit aucune modification.

La quatrième et dernière session marque la dernière étape de cette longue élaboration. Le vote eut lieu le 14 octobre et la promulgation officielle de la "Déclaration" le 28 octobre 1965 après un dernier vote de 2.221 placet et 88 non placet sur 2.312 votants. Le texte définitif du passage concernant les musulmans est celui-ci :

"L'Eglise regarde aussi avec estime les musulmans, qui adorent le Dieu Un, vivant et subsistant, miséricordieux et tout-puissant, créateur du ciel et de la terre<sup>1</sup>, qui a parlé aux hommes. Ils cherchent à se soumettre de toute leur âme aux décrets de Dieu, même s'ils sont cachés, comme s'est soumis à Dieu Abraham, auquel la foi musulmane se réfère volontiers. Bien qu'ils ne reconnaissent pas Jésus comme Dieu, ils le vénèrent comme prophète ; ils honorent sa mère virginale, Marie, et parfois même l'invoquent avec piété. De plus, ils attendent le jour du jugement où Dieu rétribuera tous les hommes ressuscités. Aussi ont-ils en estime la vie morale et rendent-ils un culte à Dieu, surtout par la prière, l'aumône et le jeûne.

Si au cours des siècles, de nombreuses dissensions et inimitiés se sont manifestées entre les chrétiens et les musulmans, le concile les exhorte tous à oublier le passé et à s'efforcer sincèrement à la compréhension mutuelle, ainsi qu'à protéger et à promouvoir ensemble, pour tous les hommes, la justice sociale, les valeurs morales, la paix et la liberté. "

## II - NOUVEAUTÉ DE CES TEXTES

C'est la première fois que le magistère de l'Église comme tel se prononce sur l'Islam. On pourrait s'en étonner. Le Christianisme est en contact avec l'Islam depuis ses origines mais on sait trop bien que ce contact commença dans les malentendus, ainsi qu'en témoignent les passages du Coran concernant les croyances supposées des chrétiens. Très vite, il tourna à la compétition et à l'hostilité ouverte. Il est vrai que les contacts entre chrétiens et musulmans ne se réduisirent pas exclusivement aux chocs guerriers (des VII<sup>e</sup>-VIII<sup>e</sup> siècles, des XI<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles, et de la colonisation et décolonisation). En particulier la symbiose du monde méditerranéen du X<sup>e</sup> au XIII<sup>e</sup> siècle permit des échanges culturels en Orient, en Italie et en Espagne, qui fécondèrent le moyen-âge latin. Mais il faut reconnaître que l'ambiance générale n'était pas à la compréhension mutuelle, spécialement sur le plan des valeurs religieuses. Les caricatures et les légendes ont abondé de part et d'autre. Et le "roman de Mahon" de nos ancêtres médiévaux ne le cèdent en rien dans l'absurdité à ses homologues musulmans. Tout était bon pour exciter la flamme des vaillants croisés. Le relais fut pris, dans un autre style, par la littérature apologetique, qui fit fleurir du XV<sup>e</sup> au XIX<sup>e</sup> siècle une série de réfutations du Coran.

On conçoit facilement qu'un jugement objectif et impartial du magistère sur l'Islam était difficile dans de telles conditions. Les documents les plus intéressants que nous connaissons sont d'ordre diplomatique : la célèbre lettre de Grégoire VII à l'émir An-Nacir, en 1076, à laquelle le texte fait référence; la longue épître moins connue adressée en 1461 par Pie II au vainqueur de Constantinople, le sultan ottoman Mehmet Fatih. On pourrait citer plusieurs autres documents de ce genre.

On en sait assez, cependant, pour situer l'originalité de la Déclaration conciliaire. Par son caractère officiel, par son contenu essentiellement positif et par les exigences qu'elle implique pour l'orientation de la pensée et de l'action de toute l'Église, elle fera date dans l'histoire des rapports entre les chrétiens et les musulmans. Elle doit être le début d'une ère nouvelle de compréhension mutuelle, de dialogue et de collaboration.

---

<sup>1</sup> Cf. St Grégoire VII, Lettre à l'émir An-Naçir (fondateur de Bougie, seigneur de la Kalaa des Beni-Hammad, roi de la Mauritanie sétifienne) en 1076. *Patrologie latine*, 148, col. 450 et suiv.

### III - IMPLICATIONS DOCTRINALES.

1° - Le changement presque total du texte sur les musulmans contenu dans le chapitre II de "Lumen gentium" a un sens. Le motif en a été clairement exprimé par le rapporteur en deux mots : "Le titre de fils d'Ismaël est discuté ; les musulmans n'ont pas objectivement la pure Révélation faite aux Pères". On n'en conclura pas qu'il n'y a aucun rapport entre l'Islam et la tradition biblique, ce serait nier l'évidence. On pensera simplement que la preuve n'est pas encore faite, ni de la filiation des Arabes à partir d'Ismaël, ni de l'héritage spirituel que l'Islam aurait recueilli de ce patriarche. La référence à Abraham elle-même a été modifiée : on se contente de décrire la foi musulmane telle que l'énoncent les musulmans eux-mêmes et Abraham devient le type de cette foi, sans préjuger de la solution de questions encore débattues. Nous pensons que la nouvelle formulation est plus conforme à l'essence de la foi musulmane elle-même et surtout à ce que nous disent l'Évangile (Matthieu 3, 9...) et Paul (Gal. 3,16; 4,21-31) de l'héritage d'Abraham. Enfin la place des musulmans dans le dessein divin du salut et dans la relation des non-chrétiens au peuple de Dieu est aussi significative : ils sont placés au premier rang du groupe des religions monothéistes, qui suit immédiatement le peuple "dont est issu le Christ selon la chair".

2° - Le grand texte de la Déclaration sur les religions non-chrétiennes comporte d'abord une partie doctrinale. On y énumère les attributs par lesquels les musulmans nomment Dieu. Sans doute s'agit-il d'une description du Dieu qu'adorent les musulmans. Mais il est évident que le choix de ces attributs comporte une approbation de ceux-ci. On ne pourra plus dire sans nuances que les musulmans n'adorent pas le même Dieu que nous. Il n'y a qu'un Dieu et tout homme de bonne foi adore ce même Dieu mais il le nomme par des noms différents qui n'ont pas tous la même valeur de vérité. C'est par ces "noms divins" que les religions se distinguent. Le Christianisme nomme Dieu des noms qu'Il s'est donnés lui-même dans sa Révélation. L'Islam pense le faire aussi de son côté. Or il se trouve que certains de ces noms coïncident substantiellement dans les deux religions. C'est pourquoi le concile les a retenus.

Cela ne veut pas dire que les deux notions de Dieu soient en tout point identiques, même lorsqu'il ne s'agit que du Dieu unique. En réalité le point focal et la nature même de la foi en Dieu dans l'Islam et dans le Christianisme sont radicalement différentes. L'Islam croit que Dieu est unique, d'une unicité qui exclut toute multiplicité. Il est transcendant d'une transcendance qui exclut, non pas toute immanence, mais toute union entre Lui et la créature. La foi chrétienne est toute adhésion au Christ, Verbe incarné, qui nous révèle le Père et nous fait participer à sa vie divine. Cette radicale différence, parce qu'elle porte sur l'essentiel de la foi, se retrouvera dans tous les aspects doctrinaux ou pratiques des deux religions. Le concile n'a pas entendu la nier. Et c'est là qu'il faut attirer l'attention sur un point important.

Le paragraphe qui précède le texte sur la religion musulmane ne concerne pas seulement les autres religions. Il a une valeur universelle. Le concile y déclare que "l'Église ne rejette rien de ce qui est vrai et sain dans ces religions", bien que ces valeurs doctrinales ou morales "diffèrent en bien des points de ce qu'elle tient et propose elle-même". Le passage sur les musulmans revient sur ces distinctions nécessaires à propos de la vénération qu'ils ont envers Jésus comme prophète : "bien qu'ils ne le reconnaissent pas comme Dieu". Mais ce point est tellement important que la précision s'imposait. Les musulmans, qui se font une gloire de leur strict monothéisme, seraient les derniers à s'en offusquer.

Deux remarques sur les noms divins. Un soin particulier a été apporté à choisir ceux qui ont le plus de résonance dans l'âme musulmane, surtout en langue arabe : c'est le cas de "miséricordieux" (rahmân) et de "vivant et subsistant" (al-ḥayy al-qayyûm). Ces deux derniers remplacent avantageusement le nom divin "personnel" du premier texte, qui n'a pas de véritable équivalent en arabe. Un autre nom divin particulièrement important est celui de "Dieu qui a parlé aux hommes". C'est toute la notion d'un Dieu qui intervient dans l'histoire des hommes sans pourtant s'y insérer personnellement et qui leur parle par d'autres hommes, les prophètes, même si la liste de ceux-ci et leur importance relative sont différents de part et d'autre.

Le texte poursuit en parlant de la soumission "aux décrets divins même s'ils sont cachés, comme s'y est soumis Abraham". On sait que le mot même "Islam" signifie soumission, dans un sens actif et volontaire c'est se livrer tout entier à la volonté de Dieu sur l'homme. Malgré les déformations populaires il serait profondément injuste d'y voir une sorte de fatalisme. En se livrant à cette volonté mystérieuse de Dieu, le musulman peut adhérer implicitement, mais réellement, à l'économie du salut voulue concrètement par Dieu.

La vénération pour Jésus et Marie est ensuite notée, avec les réserves qui s'imposent. Marie est restée vierge : c'est une croyance sur laquelle l'Islam, depuis le Coran, n'a jamais varié. Allusion est faite aussi aux témoignages de dévotion des musulmans envers Marie. Plusieurs Pères, notamment l'évêque de Smyrne dont dépend Éphèse, avaient insisté pour qu'on ne passe pas sous silence ce fait bien connu de ceux qui vivent en pays musulman, au Maghreb comme en Orient. Mais l'adverbe "parfois" avertit de ne pas généraliser le fait. La croyance en la résurrection des corps et au jugement qui suivra est une des plus fondamentales de l'Islam et c'est même la vérité qui ouvre la prédication coranique. Elle est commune à l'Islam et au Christianisme et donne à leur anthropologie religieuse comme à leur conception du temps nombre de traits communs.

Reste la question de la vie morale. Il est certain que tout en évitant de porter des jugements sur la pratique de la morale de part et d'autre, il faut reconnaître que les principes de la morale familiale, en Islam, n'offrent pas la même rigueur que ceux de la morale chrétienne. On pense ici moins à la polygamie qu'à la répudiation, malgré les efforts méritoires de l'Islam moderne pour une plus grande stabilité du couple. Mais cette épineuse question évitée, on ne peut dénier à la tradition ascético-morale de l'Islam une conformité substantielle à la morale naturelle et une réelle noblesse.

#### IV - PERSPECTIVES DE DIALOGUE

Le dernier paragraphe est peut-être le plus important. Il est la raison d'être de tout ce qui précède. Si chrétiens et musulmans ont en commun tant de hautes vérités religieuses, comment tolérer encore qu'ils s'affrontent comme des adversaires, alors que le monde souffre de carence religieuse en tant de secteurs, au sein même de l'aire géographique de l'Islam et du Christianisme. Un champ considérable est ainsi ouvert à une collaboration sincère et active : "la justice sociale, les valeurs morales, la paix et la liberté", y compris la liberté religieuse. Mais une telle collaboration ne sera possible que si elle part d'une "compréhension mutuelle".

Il ne faudrait cependant pas se bercer d'illusions. Dialogue et collaboration exigeront bien des efforts et d'abord la conversion de certaines mentalités. On ne passe pas en un jour de l'attitude de réserve, de compétition ou d'hostilité à la compréhension.

Le climat des relations islamo-chrétiennes varie considérablement d'une région à l'autre, suivant les positions respectives des deux forces religieuses. En pays musulman, soit officiellement soit de fait, soit totalement soit en majorité, les chrétiens savent bien qu'il leur faut collaborer avec les autorités musulmanes s'ils veulent subsister et se développer. C'est le cas du monde arabe, en Orient comme au Maghreb, et aussi de certains pays du monde afro-asiatique. Là où l'Islam n'est pas encore implanté ou constitue une minorité en progression, l'attitude des chrétiens et de la Hiérarchie est encore empreinte d'une certaine réserve. Les prises de position diverses de l'épiscopat de l'Afrique subsaharienne au concile illustrent cette situation. Les évêques représentant des pays musulmanisés, totalement ou en partie, tels la Guinée, le Sénégal, le Mali, le Cameroun, insistèrent avec éloquence pour que le concile produise un texte leur permettant une collaboration sans arrière pensée avec les dirigeants de ces pays, musulmans de conviction ou de fait. Au contraire les représentants de pays à peine touchés par l'Islam semblaient assez réticents à ce qu'on le mette en valeur. Ainsi peut s'expliquer, pensons-nous, la proportion des votes négatifs lors de l'ultime présentation des textes.

On ne niera pas que des raisons impérieuses aient pu motiver cette attitude. Mais le monde s'unifie. Les églises particulières doivent embrasser les perspectives de toute l'Église. Le dialogue ne doit pas être un prétexte, mais l'âme même de la présence du Christianisme au monde non-chrétien. Si l'Église veut être fidèle à sa mission universelle, les principes de pensée et d'action que propose le concile paraissent les seuls possibles et féconds<sup>2</sup>.

Robert CASPAR.

---

<sup>2</sup> Cette étude vient également de paraître dans les *Études* (15, rue Monsieur, PARIS 7<sup>e</sup>) de janvier 1966, pp. 114-126.

## ANNEXES

### TEXTES DE PAUL VI

#### *EXTRAIT DU MESSAGE PASCAL, 29 mars 1964.*

...

"Toute religion possède un rayon de lumière que nous ne devons ni mépriser ni éteindre, même s'il ne suffit pas à donner à l'homme la clarté dont il a besoin, ni à réaliser le miracle de la lumière chrétienne, en qui se rejoignent la vérité et la vie. Mais la religion naturelle elle-même nous élève vers l'Être transcendant, unique raison d'être de l'existence, de la pensée, de l'action responsable, de l'espérance sans illusion. Toute vérité religieuse authentique est une aube de foi et nous nous attendons à ce qu'elle s'épanouisse en aurore, et dans la radieuse splendeur de la sagesse chrétienne. "

#### *EXTRAIT DE L'ENCYCLIQUE "ECCLESIAM SUAM" (6 août 1964).*

#### **Les religions non-chrétiennes**

- n° 111 - "Puis autour de nous nous voyons se dessiner un autre cercle immense, lui aussi, mais aussi éloigné de nous : c'est avant tout celui des hommes qui adorent le Dieu unique et souverain, celui que nous adorons nous aussi ; nous faisons allusion aux fils, dignes de notre affectueux respect, du peuple hébreu, fidèles à la religion que nous nommons de l'Ancien Testament ; puis aux adorateurs de Dieu selon la conception de la religion monothéiste - musulmane en particulier - qui méritent admiration pour ce qu'il y a de vrai et de bon dans leur culte de Dieu ; et puis encore aux fidèles des grandes religions afro-asiatiques. Nous ne pouvons évidemment partager ces différentes expressions religieuses, ni ne pouvons demeurer indifférents, comme si elles s'équivalaient toutes, chacune à sa manière, et comme si elles dispensaient leurs fidèles de chercher si Dieu lui-même n'a pas révélé la forme exempte d'erreur, parfaite et définitive, sous laquelle il veut être connu, aimé et servi ; au contraire, par devoir de loyauté, nous devons manifester notre conviction que la vraie religion est unique et que c'est la religion chrétienne, et nourrir l'espoir de la voir reconnue comme telle par tous ceux qui cherchent et adorent Dieu. "
- n° 112 - "Mais nous ne voulons pas refuser de reconnaître avec respect les valeurs spirituelles et morales des différentes confessions religieuses non chrétiennes; nous voulons avec elles promouvoir et défendre les idéaux que nous pouvons avoir en commun dans le domaine de la liberté religieuse, de la fraternité humaine, de la sainte culture, de la bienfaisance sociale et de l'ordre civil. Au sujet de ces idéaux communs, un dialogue de notre part est possible et nous ne manquerons pas de l'offrir là, où, dans un respect réciproque et loyal, il sera accepté avec bienveillance. "

#### **Le dialogue du salut -**

- n° 72-79 - "Voilà, vénérables frères, l'origine transcendante du dialogue. Elle se trouve dans l'intention même de Dieu. La religion est de sa nature un rapport entre Dieu et l'homme. La prière exprime en dialogue ce rapport. La Révélation, qui est la relation surnaturelle que Dieu lui-même a pris l'initiative d'instaurer avec l'humanité, peut être représentée comme un dialogue dans lequel le Verbe de Dieu s'exprime par l'incarnation et ensuite par l'Évangile. Le colloque paternel et saint, interrompu entre Dieu et l'homme à cause du péché originel, est merveilleusement repris dans le cours de l'histoire. L'histoire du salut raconte précisément ce dialogue long et divers qui part de Dieu et nous avec l'homme une conversation variée et étonnante. C'est dans cette conversation du Christ avec les hommes (Baruch 3,38) que Dieu laisse comprendre quelque chose de lui-même, le mystère de sa vie, strictement une dans son essence, trine dans les Personnes; c'est là qu'il dit finalement comment il veut être connu : il est Amour, et comment il veut être honoré de nous et servi. Notre commandement suprême est amour. Le dialogue se fait plein et confiant; l'enfant y est invité, le mystique s'y épuise.

Il faut que nous ayons toujours présent cet ineffable et réel rapport de dialogue offert et établi avec nous par Dieu le Père, par la médiation du Christ dans l'Esprit-Saint, pour comprendre quel rapport nous, c'est-à-dire l'Eglise, nous devons chercher à instaurer et à promouvoir avec l'humanité.

Le dialogue du salut fut inauguré spontanément par l'initiative divine : "C'est lui (Dieu) qui nous a aimés le premier" (1 Jean 4,19); il nous appartiendra de prendre à notre tour l'initiative pour étendre aux hommes ce dialogue, sans attendre d'y être appelés.

Le dialogue du salut est parti de la charité, de la bonté divine : "Dieu a tant aimé le monde qu'il lui a donné son Fils unique" (Jean 3,16); seul un amour fervent et désintéressé devra susciter le nôtre.

Le dialogue du salut ne se mesure pas aux mérites de ceux à qui il était adressé, ni même aux résultats qu'il aurait obtenus ou qui auraient fait défaut : "Ce ne sont pas les gens en bonne santé qui ont besoin de médecin" (Luc 4,31); le nôtre aussi doit être sans limites et sans calcul.

Le dialogue du salut ne contraignit physiquement personne à l'accueillir; il fut une formidable demande d'amour, qui, s'il constitue une redoutable responsabilité pour ceux à qui il était adressé (Matthieu 11,21), les laissa toutefois libres d'y correspondre ou de le refuser, il adapta même aux exigences et aux dispositions spirituelles de ses auditeurs la quantité (Matthieu 12,38 et suiv.) et la force démonstrative des signes (Matthieu 13,13 et suiv.), afin de leur faciliter le libre consentement à la révélation divine, sans toutefois leur ôter le mérite de ce consentement. De même, si notre mission est annonce de vérités indiscutables et d'un salut nécessaire, elle ne se présentera pas armée de coercition extérieure, mais par les seules voies légitimes de l'éducation humaine, de la persuasion intérieure, de la conversation ordinaire, elle offrira son don de salut, toujours dans le respect de la liberté personnelle des hommes civilisés.

Le dialogue du salut fut rendu possible à tous ; adressé à tous sans discrimination aucune (Colossiens 3,11); le nôtre, également doit être en principe universel, c'est-à-dire catholique et capable de se nouer avec chacun, sauf si l'homme le refuse absolument ou feint seulement de l'accueillir.

Le dialogue du salut a connu normalement une marche progressive, des développements successifs, d'humbles débuts avant le plein succès (Matthieu 13,31) ; le nôtre aussi aura égard aux lenteurs de la maturation psychologique et historique et saura attendre l'heure où Dieu le rendra efficace. Ce n'est pas à dire que notre dialogue remettra à demain ce qu'il peut faire aujourd'hui; il doit avoir l'anxiété de l'heure opportune et le sens de la valeur du temps (Ephésiens 4,16). Aujourd'hui, c'est-à-dire chaque jour, il doit recommencer ; et de notre part, sans attendre nos interlocuteurs."



S. M. A. Comprendre 20, rue du Printemps PARIS C. C. P. : 15 263 74
--